

Ouvrages :

Le contrat à forfait, préface L. AYNÈS, Paris : éd. IRJS, Bibl. A. Tunc, t. 76, 2016. Ouvrage publié à compte d'éditeur.

Articles :

« L'autorité judiciaire dans tous ses états. Brèves réflexions comparatistes », *in Liberté, justesse, autorité. Mélanges en l'honneur du professeur Laurent Aynès*, Paris : LGDJ, 2019, p. 353 ;

« Le raisonnable dans le nouveau droit des contrats », *Revue des contrats*, 2018, p. 473 ;

« Le silence et le droit dans les contes de fées », *in* N. DISSAUX et M. RANOUIL (dir.), *L'analyse juridique des contes de fées*, Paris : Dalloz, 2018, p. 225 ;

« La représentation et les intermédiaires dans les Aventures de Tintin », *in* J. HEYMANN (dir.), *Tintin et le droit. Analyse juridique des aventures de Tintin*, Paris : LexisNexis, à paraître.

Notes :

Note sous Cass. civ. 3^e, 23 septembre 2020, n° 19-18.104, *JCP G* 2020, 1306 ;

Note sous Cass. civ. 3^e, 5 décembre 2019, n° 18-24.152, *AJ Contrat*, févr. 2020, p. 102 (« La reconnaissance d'un droit de rétractation unilatérale conventionnel ») ;

Note sous Cass. civ. 3^e, 17 octobre 2019, n° 19-40.028, *AJ Contrat*, déc. 2019, p. 550 (« De l'inconstitutionnalité de l'article 1124, alinéa 2 ») ;

Note sous Cass. civ. 3^e, 18 avril 2019, n° 18-18.801, *AJ Contrat*, juil. 2019, p. 304 (« Les travaux indispensables dans la réalisation des marchés à forfait, de faux travaux supplémentaires ») ;

Note sous Cass. civ. 1^{re}, 11 février 2016, n°s 14-28.383, 14-22.938, 14-27.143 et 14-29.539, *D.* 2016. 870 (« Retour à l'orthodoxie juridique quant au point de départ du délai de prescription dans un crédit immobilier ») ;

Note sous Cass. civ. 1^{re}, 29 mai 2013, n° 12-10.027, *JCP G* 2013, 959 (changement de régime matrimonial).

Recension :

E. VAN SCHAGEN & S. WEATHERILL (eds.), *Better Regulation in EU Contract Law. The Fitness Check and the New Deal for Consumers*, Oxford : Hart, Series : Studies of the Oxford Institute of European and Comparative Law, 2019, 211 p., *RTD eur.* 2020, à paraître.

Communication :

« Rapport conclusif »,

Communication présentée à l'Université Jean Moulin Lyon 3 dans le cadre du colloque sur « Le non-professionnel », sous la direction de M. LAGELÉE-HEYMANN, Lyon, 8 octobre 2020 (publication des actes du colloque programmée début 2021).